

Arrondissement de Mont de Marsan
Canton de Haute Lande Armagnac

MAIRIE D'ESCOURCE

3 place de la Mairie

40210 Escource

☎ 05 58 04 20 06

📠 05 58 04 21 19

✉ mairie@escource.fr

Séance du 10 mai 2017

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 14 (dont 2 procurations)

Date de Convocation : 05/05/2017

L'an deux mil dix-sept le dix du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.

Présents tous les conseillers municipaux en exercice : Mesdames et Messieurs SABIN Patrick, DEDIEU Emmanuelle, DUBOS Pierre-Alain, BAUDRY Philippe, BRUSTIS Anne-Laure, CHAPERON Valérie, DIEDA Jean-Claude, DROUHAULT Robert, DUFOURCQ Jean-Pascal, EDALITI Nathalie, JULIEN Geneviève, KNITTEL Paulette

Absents et excusés : BERTRAND Frédéric, DANTHEZ Virginie, RABY André.

Procurations : RABY André procuration à DIEDA Jean-Claude ; DANTHEZ Virginie procuration à KNITTEL Paulette.

Madame Emmanuelle DEDIEU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire, Patrick SABIN, ouvre la séance à 18 h

Après lecture, le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2017 est adopté à l'unanimité et visé par tous.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Subvention 2017 aux Associations communales

L'accord des Conseillers présents est unanime.

LOTISSEMENT CAPCOS TRANCHE III

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état d'avancement de la nouvelle et dernière tranche du « Lotissement Capcos » et présente les nouveaux plans établis par le géomètre.

Il est proposé au Conseil Municipal

- de valider le plan de la 3^{ème} tranche
- d'autoriser M. le Maire à déposer le Permis d'Aménager (PA)
- d'autoriser M. le Maire à choisir un architecte en complément de la Maîtrise d'œuvre, comme la Loi nous y oblige depuis le 1^{er} janvier 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide le plan établi par le Cabinet DUNE suivant convention d'honoraires du 6 juin 2016.

Autorise M. le Maire à déposer le Permis d'Aménager

Autorise M. le maire à choisir un architecte

Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

CESSION INDIVISION MENAUT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de l'Indivision MENAUT de cession de la parcelle cadastrée section N n°281 à la Commune d'Escource, moyennant la somme de un euros (1€).

Cette cession s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une voie de desserte pour les 4 lots cadastrés section N n°277, 278, 279 et 280. La desserte permettra en continuité, de mettre en place une voie piétonne sécurisée depuis le Lotissement Capcos, menant au bourg sans emprunter la départementale.

M. le Maire précise que ce projet a été prévu en emplacement réservé dans le PLU de 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Décide d'accepter la cession à la Commune d'Escource par l'Indivision MENAUT de la parcelle cadastrée section N n°281 moyennant la somme de un euros (1€).

Autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la cession

Dit que les frais relatifs à cette cession seront à la charge de la Commune et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitre et articles prévus à cet effet.

NOUVELLE CARTE CARBURANT PRO LECLERC

Le fournisseur de carburant Centre Leclerc modifie son fonctionnement auprès des entreprises et des Collectivités et le mode d'utilisation actuel de la carte carburant sera interrompu au 15 juin 2017 et nos comptes seront clôturés.

Un nouveau mode de fonctionnement est proposé : la carte pro E.LECLERC

Une ou plusieurs cartes peuvent être attribuées et utilisées dans tous les Centres Leclerc en France.

- Le coût des cartes s'élève à cinquante centimes d'euro par an (valables 2 ans)
- Les frais de gestion sont facturés à 1 centime par litre de carburant et par mois (consommation évaluée à 500 litres par mois)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adhérer au nouveau mode de fonctionnement ; Les services de la Commune se verront attribuer 5 cartes (une par véhicules) et la Mairie 1 carte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Accepte le nouveau fonctionnement des cartes permettant de s'approvisionner en carburant dans tous les Centres Leclerc en France

Autorise M. le Maire à signer la convention carte carburant pro avec énergies E.LECLERC

Demande que le mode de paiement des frais et des factures mensuelles soit le paiement administratif auprès de la Trésorerie de SABRES, délais de paiement à 30 jours.

MAPA : MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RESEAU DE CHALEUR

Conformément à la démarche TEPOS et à la substitution d'énergies fossiles par des énergies renouvelables pour préserver l'environnement et diminuer sa facture énergétique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une étude pour la réalisation d'une chaufferie bois énergie qui, si elle est concluante devra à termes, chauffer la plupart des bâtiments communaux.

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Demande à M. le Maire d'évaluer la faisabilité d'un projet « réseau de chaleur »

Autorise M. le Maire à lancer un appel d'offre de Maîtrise d'œuvre selon la procédure de marché public adaptée MAPA pour d'installation d'une chaufferie bois énergie

Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, aux chapitre et articles prévus à cet effet.

EXTENSION MEDIATHEQUE DEMANDE DE SUBVENTIONS DRAC INFORMATIQUE

Vu la délibération 2016-022

Vu la délibération 2016-053

Vu la délibération 2016-063 établissant le tableau du projet définitif de travaux et d'aménagement suivant :

TOTAL TRAVAUX D'EXTENSION ET RENOVATION	393 700.00 €	
HONORAIRES DE MAÎTRISE D'OEUVRE	25 000.00 €	
MOBILIER EQUIPEMENT	96 800.00 €	
INFORMATIQUE	19 300.00 €	✕
COLLECTIONS	20 200.00 €	
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	73 000.00 €	
TOTAL	628 000.00 €	

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la demande des services de la DRAC de délibérer pour chaque poste éligibles à leur financement : Équipement informatique ✕

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Adopte le coût définitif de la tranche « **Équipement informatique** » pour un montant HT de dix-neuf mille trois cent euros (19300.00€)

Demande la subvention de la DRAC pour un montant de 8685.00€ soit 45% de la valeur HT selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT « Équipement informatique » 19 300,00 € HT				
PARTENAIRES	MONTANT HT	TAUX	MONTANT HT DE LA SUBVENTION	
DRAC	19300.00	45 %	8685.00	
REGION	19300.00	20 %	3860.00	
CAF	9843.00	25 %	2461.00	
FONDS PROPRES		22.25 %	4294.00	
TOTAL PROJET			19 300.00	

Autorise M. le Maire à déposer la demande de subvention et à signer tous les documents s'y rattachant

Dit que les dépenses seront prévues au budget

EXTENSION MEDIATHEQUE DEMANDE DE SUBVENTIONS DRAC MOBILIER EQUIPEMENT

Vu la délibération 2016-022

Vu la délibération 2016-053

Vu la délibération 2016-063 établissant le tableau du projet définitif de travaux et d'aménagement suivant :

TOTAL TRAVAUX D'EXTENSION ET RENOVATION	393 700.00 €	
HONORAIRES DE MAÎTRISE D'OEUVRE	25 000.00 €	
MOBILIER EQUIPEMENT	96 800.00 €	✕
INFORMATIQUE	19 300.00 €	
COLLECTIONS	20 200.00 €	
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	73 000.00 €	
TOTAL	628 000.00 €	

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la demande des services de la DRAC de délibérer pour chaque poste éligibles à leur financement : Mobilier d'équipement ✕

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Adopte le coût définitif de la tranche « **Mobilier Equipement** » pour un montant HT de quatre-vingt-seize mille huit cent euros (96 800.00€)

Demande la subvention de la DRAC pour un montant de 43560.00€ soit 45% de la valeur HT selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT « Mobilier Equipement» 96 800,00 € HT				
PARTENAIRES	MONTANT HT	TAUX	MONTANT HT DE LA SUBVENTION	
DRAC	96 800.00	45 %	43560.00	
REGION	96 800.00	20 %	19360.00	
CAF	49368.00	25%	12342.00	
FONDS PROPRES		22.25%	21 538.00	
TOTAL PROJET			96 800.00	

Autorise M. le Maire à déposer la demande de subvention et à signer tous les documents s'y rattachant

Dit que les dépenses seront prévues au budget

EXTENSION MEDIATHEQUE DEMANDE DE SUBVENTIONS DRAC COLLECTIONS

Vu la délibération 2016-022

Vu la délibération 2016-053

Vu la délibération 2016-063 établissant le tableau du projet définitif de travaux et d'aménagement suivant :

TOTAL TRAVAUX D'EXTENSION ET RENOVATION	393 700.00 €	
HONORAIRES DE MAÎTRISE D'OEUVRE	25 000.00 €	
MOBILIER EQUIPEMENT	96 800.00 €	
INFORMATIQUE	19 300.00 €	
COLLECTIONS	20 200.00 €	✕
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	73 000.00 €	
TOTAL	628 000.00 €	

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la demande des services de la DRAC de délibérer pour chaque poste éligibles à leur financement : Collections ✕

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Adopte le coût définitif de la tranche « **Collections** » pour un montant HT de vingt mille deux cent euros (20 200.00€)

Demande la subvention de la DRAC pour un montant de 9090.00€ soit 45% de la valeur HT selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT « Collections » 20 200,00 € HT				
PARTENAIRES	MONTANT HT	TAUX	MONTANT HT DE LA SUBVENTION	
DRAC	20 200.00	45 %	9090.00	
REGION	20 200.00	20 %	4040.00	
CAF	10 302.00	25%	2576.00	
FONDS PROPRES		22.25 %	4494.00	
TOTAL PROJET			20 200.00	

Autorise M. le Maire à déposer la demande de subvention et à signer tous les documents s'y rattachant

Dit que les dépenses seront prévues au budget

FOURRIERE ANIMALE DE MONT DE MARSAN : AVENANT A LA CONVENTION

~ DECISION REPORTEE ~

ACCEPTATION DON BELAUNZA

Lors de l'aménagement du rond-point côté ouest du bourg, Mme et M. BELAUNZA ont cédé 74 m² de terrain afin de respecter les contraintes exigées par le règlement des aménagements routiers.

Afin de régulariser la situation, M. le Maire propose d'acquérir ces 74 m² situé sur la RD44 route de Mimizan, parcelle section AB n° 430p, 573p et 371p au prix de un euro (1€).

Ces parcelles feront l'objet d'une nouvelle numérotation parcellaire.

Il précise que les frais de géomètre et les frais d'actes sont à la charge de la Commune

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise l'acquisition BELAUNZA

Donne délégation à M. le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

Dit que les frais engagés sont prévus au budget

TRANSFERT DE PROPRIETE DES ZONES D'ACTIVITE

~ DELIBERATION ANNULLÉE ~

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après avis de la Commission Finances, décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes pour 2017 :

	Montant accordé		Montant accordé
AAPPMA	250	FNACA/ARAC	0
ACCA	450	FNATH	0
ADMR Labouheyre	0	Gym volontaire	600
AEAL	50	Lous Lanusquets	200 + 50
Ateliers de Jurman	400	Lous Pitchouns	0
Boule Escourçoise	650	Société musicale	0
Drôles	300	Coopérative scolaire	0
FCE	3 500	USEP	0
FELIX ARNAUDIN	200	FIELD TRIAL	400
		Fondation du Patrimoine	50
Sous Total I	5800	Sous Total II	1300
Total I + II		7100.00	
TOTAL Compte 6574	12 000.00 €		

QUESTIONS DIVERSES



Prochain conseil le 30 juin 2017 à 18 h 00

Séance levée à 20 h 55